

**Question avec demande de réponse écrite E-001280/2011  
à la Commission**  
Article 117 du règlement  
**Cristiana Muscardini (PPE)**

Objet: 100 huskies tués au Canada

Une année s'est écoulée depuis les jeux olympiques de Vancouver organisés en 2010, dont il ne faudra certainement pas retenir les capacités organisationnelles des Canadiens, et qui continuent de susciter les commentaires négatifs. Cette fois-ci, il s'agit de cent chiens de traîneau (huskies) retrouvés dans une fosse commune, abattus parce qu'ils étaient devenus inutiles une fois les jeux olympiques terminés, en raison de la diminution du tourisme et des demandes pour les promenades en traîneau.

La communauté internationale et l'Union européenne, réunie au sein du Comité olympique européen, devraient autoriser l'organisation des jeux olympiques dans des pays qui respectent les normes internationales, entre autres pour la protection des animaux.

La Commission

1. est-elle au courant de la situation?
2. a-t-elle l'intention de lancer une étude sur la situation après les jeux olympiques dans les pays concernés, en termes de reprise économique et sociale et de réinsertion des animaux utilisés pendant les jeux?
3. peut-elle prévoir, dans les accords commerciaux avec le Canada ou d'autres pays tiers, une rubrique consacrée au commerce des animaux qui risquent d'être abattus dans leur pays d'origine en raison de leur inutilité ou de leur présence en trop grand nombre?